

MF Conviction

- Titres de créance garantis en capital à l'échéance. L'investisseur supporte le risque de crédit de NATIXIS (Moody's : Aa3, Standard & Poor's : A+), émetteur des titres de créance. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date de maturité.
- Période de commercialisation : du 7 décembre 2011 au 15 février 2012
- Durée d'investissement conseillée : 6 ans
- Eligibilité : contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation en unités de compte et compte titres.

MONFINANCIER.com

Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Prospectus visé par la CSSF sous le visa dont la référence est C-11747, en date du 5 décembre 2011 disponible sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur le site dédié de NATIXIS (www.equitysolutions.natixis.com). La CSSF a délivré à l'AMF un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « Directive Prospectus »). La présente documentation promotionnelle est établie par Derivatives Capital (et revue par NATIXIS pour ce qui concerne la conformité des caractéristiques financières de MF Conviction avec le Prospectus).

MF Conviction est émis par NATIXIS et arrangé par Derivatives Capital.

MF Conviction

Avec **MF Conviction**, l'investisseur s'expose à l'évolution d'une sélection de 36 actions(*) issues de l'indice CAC 40®. Cette sélection est composée de l'ensemble des valeurs de l'indice CAC 40® à l'exclusion des actions des secteurs financier et de l'assurance. Le montant de remboursement du produit est conditionné à l'évolution des performances des actions qui composent la sélection, calculées par rapport au Prix Initial de chacune, dividendes non réinvestis(**), et à l'absence de défaut de NATIXIS.

Période de commercialisation : du 7 décembre 2011 au 15 février 2012

Caractéristiques de MF Conviction :

- A l'échéance des 6 ans, l'investisseur récupère son capital initial quelle que soit la performance des actions qui composent la sélection.
- A l'échéance des 6 ans, l'investisseur récupère son capital initial plus 80 % de la moyenne positive des performances des actions qui composent la sélection, calculées par rapport au Prix Initial de chacune(**).
- Pour bénéficier d'une protection du capital à l'échéance des 6 ans, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 80 % de la hausse de la sélection d'actions.

Le terme « Prix Initial » utilisé dans cette brochure désigne le cours de clôture des actions composant la sélection déterminée le 15 février 2012 sur le marché Euronext Paris SA. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de MF Conviction soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

(*) Voir page 4 (**) L'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par chacune des actions.

(***) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Mécanisme de remboursement final

A l'échéance des 6 ans, le 15 février 2018, on observe la performance de chaque action composant la sélection par rapport à son Prix Initial. L'investisseur reçoit alors :

capital initial
+
80 % de la moyenne positive des performances des actions, dividendes non réinvestis, qui composent la sélection, calculées par rapport au Prix Initial de chacune.

Avantages

- L'investisseur bénéficie de la garantie du capital à l'échéance des 6 ans quelle que soit l'évolution des actions qui composent la sélection.
- **MF Conviction** est exposée à l'évolution d'une sélection de 36 actions hors secteurs financier et de l'assurance issues de l'indice CAC 40®.
- **MF Conviction** offre 80 % d'indexation à la performance d'une sélection de 36 actions hors secteurs financier et de l'assurance issues de l'indice CAC 40®.

Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent la sélection.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 80 % de la moyenne positive des performances des actions qui composent la sélection, calculées par rapport à leur Prix Initial respectif.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de NATIXIS (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de NATIXIS (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- En cas de vente du titre avant l'échéance des 6 ans (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès de l'unité de compte), l'investisseur peut subir une perte en capital.
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de chaque action composant la sélection et connaître de fortes fluctuations en particulier avant la Date d'évaluation finale si leur prix final est proche de leur prix initial respectif. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours de la volatilité de chaque action composant la sélection, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de NATIXIS.

Composition de la sélection

L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent la sélection.

Actions/Sociétés	Code ISIN	Secteurs
Accor SA	FR0000120404	Immobilier
Air Liquide SA	FR0000120073	Chimie
Alcatel-Lucent/France	FR0000130007	Technologie
Alstom SA	FR0010220475	Biens et services industriels
ArcelorMittal	LU0323134006	Matières premières
Bouygues SA	FR0000120503	Bâtiment et matériaux de construction
Cap Gemini SA	FR0000125338	Technologie
Carrefour SA	FR0000120172	Distribution
Compagnie de Saint-Gobain	FR0000125007	Bâtiment et matériaux de construction
Danone	FR0000120644	Agroalimentaire et boissons
EADS	NL0000235190	Biens et services industriels
EDF SA	FR0010242511	Services aux collectivités
Essilor Intl	FR0000121667	Santé
France Télécom SA	FR0000133308	Télécommunications
GDF Suez	FR0010208488	Services aux collectivités
L'Oréal SA	FR0000120321	Articles personnel
Lafarge SA	FR0000120537	Bâtiment et matériaux de construction
Michelin-B	FR0000121261	Automobiles et équipementiers
Moët Hennessy Louis Vuitton SA	FR0000121014	Articles personnel
Pernod-Ricard SA	FR0000120693	Agroalimentaire et boissons
Peugeot SA	FR0000121501	Automobiles et équipementiers
PPR	FR0000121485	Distribution
Publicis Groupe SA	FR0000130577	Média
Renault SA	FR0000131906	Automobiles et équipementiers
Safran SA	FR0000073272	Biens et services industriels
Sanofi-Aventis SA	FR0000120578	Santé
Schneider Electric SA	FR0000121972	Biens et services industriels
STMicroelectronics NV	NL0000226223	Technologie
Suez Environnement Co	FR0010613471	Services aux collectivités
Technip SA	FR0000131708	Pétrole et gaz
Total SA	FR0000120271	Pétrole et gaz
Unibail-Rodamco SE	FR0000124711	Immobilier
Vallourec SA	FR0000120354	Biens et services industriels
Veolia Environnement SA	FR0000124141	Services aux collectivités
Vinci SA	FR0000125486	Bâtiment et matériaux de construction
Vivendi SA	FR0000127771	Média

Illustrations et Facteurs de risques

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

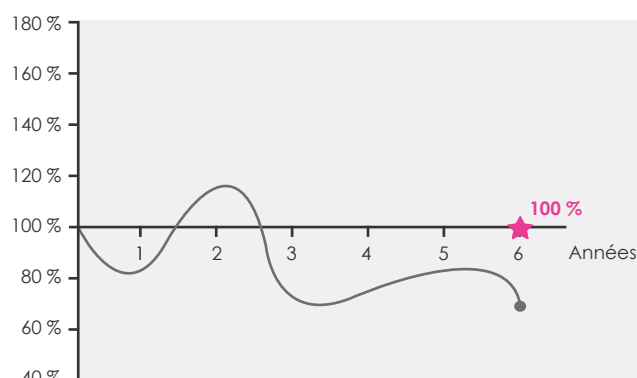
— Moyenne des performances des actions composant la sélection ★ Remboursement MF Conviction

Scénario défavorable : la moyenne des performances des actions composant la sélection à cette date est négative

A l'échéance des 6 ans, le 15 février 2018, la moyenne des performances des actions composant la sélection par rapport à leur Prix Initial respectif est négative.

L'investisseur reçoit le 1^{er} mars 2018 son capital initial.

- Le TRA* est de 0,00 %.



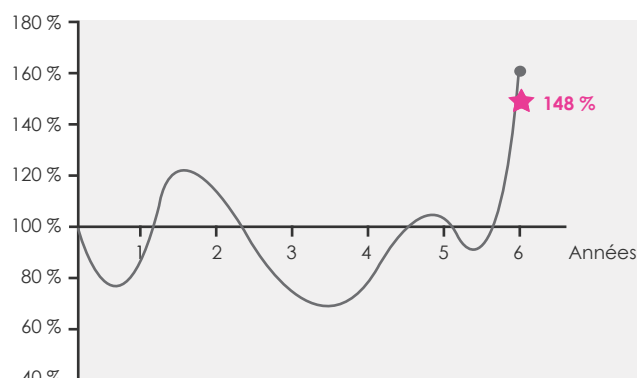
Scénario favorable : la moyenne des performances des actions composant la sélection est positive

A l'échéance des 6 ans, le 15 février 2018, la moyenne des performances des actions composant la sélection est positive.

L'investisseur reçoit le 1^{er} mars 2018 son capital initial plus 80 % de la moyenne des performances des actions composant la sélection.

Ainsi, si la moyenne des performances est égale à 60 % le montant de remboursement par titre sera égal à 148 % [100 + (80 % x 60 %)] soit 1480 euros.

- Le TRA* est de 6,75 %.



Facteurs de risques

MF Conviction est exposé aux risques suivants :

- **Risque découlant de la nature du support** : en cas de sortie avant l'échéance des 6 ans, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution des 36 actions composant la sélection à la Date d'évaluation finale.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance des 6 ans, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de NATIXIS.

* Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Avertissements

Le présent document à un caractère promotionnel. Il a été établi par Derivatives Capital (et revu par NATIXIS pour ce qui concerne la conformité des caractéristiques financières de **MF Conviction** avec la Documentation juridique de l'émission).

MF Conviction est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances français (ci-après le « Contrat »). Dans le deuxième cas, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur le produit en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs au dit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements en cas de décès ou rachat avant terme. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription de l'Instrument Financier ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus d'émission (le « Prospectus »). Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie. Les conditions de souscription à ce Contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales dudit Contrat valant note d'information. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES AUTORISES A SOUSCRIRE A CE PRODUIT.** En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et la Documentation juridique de l'émission, cette dernière prévaut.

Informations importantes – Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats-Unis. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Mon Financier qui commercialise le produit **MF Conviction**.

Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site de chaque action qui compose la sélection. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé. Derivatives Capital est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) en France en qualité de prestataire de services d'investissements. Derivatives Capital est réglementé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé. NATIXIS est également soumis à l'autorité limitée du Financial Services Authority au Royaume Uni. Les détails concernant la supervision des activités de NATIXIS par le Financial Services Authority sont disponibles sur demande.

Fiche technique

TITRE DE CRÉANCE :

Obligation de droit français à capital garanti à l'échéance

EMETTEUR :

Natixis (S&P : A+ ; Moody's : Aa3)

DEVISE :

Euro (€)

CODE ISIN :

FR0011153519

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :

Du 7 décembre 2011 au 15 février 2012 (inclus)

VALEUR NOMINALE :

1 000 €

ACTIONS :

Sélection composée de 36 actions issues de l'indice CAC 40® à l'exclusion des actions des secteurs financier et de l'assurance (voir détails en page 4).

PRIX D'ÉMISSION :

100 % de la Valeur Nominale

DATE DE DETERMINATION INITIALE :

15 février 2012

DATE D'ÉMISSION ET DE RÈGLEMENT :

29 février 2012

DATE D'ÉVALUATION FINALE :

15 février 2018

DATE DE REMBOURSEMENT FINAL :

1 mars 2018

PRIX INITIAL :

Prix de clôture des Actions le 15 février 2012 (sous réserve d'ajustement)

PÉRIODICITÉ DE VALORISATION :

Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant.

MARCHÉ SECONDAIRE :

Dans des conditions normales de marché NATIXIS assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.

COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT :

Néant

COMMISSION DE DISTRIBUTION :

NATIXIS paiera au distributeur une rémunération moyenne annuelle maximum égale à 0,80 % par an du montant effectivement placé.

AGENT DE CALCUL :

CACEIS Bank Luxembourg

PLACE DE COTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS :

Bourse de Luxembourg

DOCUMENTATION JURIDIQUE DE L'ÉMISSION :

Prospectus en date du 5 décembre 2011

RÈGLEMENT/LIVRAISON :

Euroclear France

MF Conviction

Commercialisation jusqu'au 15 février 2012

**Cadre d'investissement : contrat d'assurance vie, contrat
de capitalisation en unités de compte et compte titres**

Enveloppe et souscriptions limitées⁽¹⁾



MonFinancier
4, rue Beaumanoir
35000 RENNES
Tél. 0800 113 133
contact@monfinancier.com
www.monfinancier.com